



30.07.2003 – 10:26 Uhr

Cipi: Quelques recommandations pour un 1er août exempt d'accidents

Berne (ots) -

Les pluies de ces derniers jours ont légèrement détendu la situation concernant le risque d'incendie. Dans certaines régions, l'interdiction d'allumer des feux et des feux d'artifice a pu être levée. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi et le Bureau suisse de prévention des accidents bpa rappellent les points principaux d'un comportement adéquat lors de l'emploi de feux d'artifice:

- Allumer les feux d'artifice à une distance suffisante des forêts, des champs de céréales et des bâtiments.
- Toujours surveiller les enfants qui manipulent des feux d'artifice. Les petits enfants n'ont rien à faire à proximité de feux d'artifice.
- Les feux d'artifice ne doivent jamais être allumés au milieu d'un rassemblement de personnes; une distance de sécurité suffisante doit absolument être respectée.
- Ne jamais essayer un deuxième allumage dans le cas où un feu d'artifice n'aurait pas fonctionné la première fois. Attendre cinq minutes avant de s'approcher d'un "raté".
- Se faire expliquer par le personnel spécialisé la manière d'utiliser les feux d'artifice et lire attentivement le mode d'emploi.
- S'abstenir de fumer à proximité de feux d'artifice. Il est strictement interdit de fumer aux stands de vente de feux d'artifice.
- Préparer de l'eau d'extinction à proximité.
- Respecter les interdictions régionales d'allumer des feux.

"Le feu - fascination et danger pour les enfants": c'est le titre du programme principal d'activités de cette année du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. L'objectif du Centre d'information est d'informer sur les dangers auxquels sont exposés les enfants et de donner des indications sur l'attitude adéquate à adopter en présence du feu. Ce Centre d'information, dont le siège se trouve à Berne, est financé conjointement par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association suisse d'assurance (ASA). www.bfb-cipi.ch

Contact:

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi
téléphone: +41/41/769'80'33
E-mail: media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100465395> abgerufen werden.